

07 JUIN 2012 – site de Theix

JOURNEE REGIONALE

PLANS NATIONAUX D'ACTION EN FAVEUR DES ESPECES MENACEES

&

MILIEUX AQUATIQUES

avec la participation du CPIE Clermont-Dômes



PLANS
NATIONAUX
D'ACTION en faveur des
espèces menacées

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement

PROGRAMME DE LA MATINEE

- **9 H 45 – 10 H 00** Les plans nationaux d'actions en Auvergne (D. HAPPE - DREAL)
- **10 H 00 – 10 H 30** Le Plan régional d'actions en faveur de la Loutre (Ch. LEMARCHAND – GMA)
- **10 H 30 – 11 H 00** Le plan régional d'actions en faveur des odonates (S. MARTINANT – CEN Auvergne)
- **11 H 15 – 11 H 45** Le plan régional d'actions en faveur de la Moule perlière (G. COCHET – Expert naturaliste)
- **11 H 45 – 12 H 15** Le plan régional d'actions en faveur de la Cistude d'Europe (F. VERON – CEN Allier)
- **12 H 15 – 12 H 30** Le plan régional d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (S. ESNOUF – CEN Auvergne)



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

PLANS
NATIONAUX
D' ACTIONS en faveur des
espèces menacées

PROGRAMME DE L'APRES-MIDI

- Séances Ateliers entre 14 H 00 et 15 H 30
 - Atelier 1: la prise en compte de l'enjeu « espèces menacées » dans le cadre de l'entretien des cours d'eau et des travaux en milieux aquatiques
 - Atelier 2: quels besoins de formation pour les acteurs de terrain et comment mobiliser la connaissance de terrain sur les espèces à PNA?
- Restitution des ateliers et échanges avec la salle entre 15 H 45 et 16 H 15
- Conclusion DREAL

Les plans nationaux d'actions en Auvergne: origines, enjeux et objectifs

présentation:

David HAPPE

Chargé de mission « connaissance et conservation des
espèces » à la DREAL Auvergne



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

PLANS
NATIONAUX
D'ACTION en faveur des
espèces menacées

Les objectifs

Les plans nationaux d'actions sont des outils qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées (Milan royal, Lézard ocellé...) ou faisant l'objet d'un intérêt particulier (Pollinisateurs).

Anciennement appelés plans de restauration, les premiers plans ont été mis en œuvre en 1996 en France et en 2003 pour l'Auvergne (1er plan de restauration des populations de Milan royal).

Ce dispositif est sollicité lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

PLANS
NATIONAUX
D'ACTION en faveur des
espèces menacées

L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions: un chantier en trois temps

premier temps: l'élaboration du PNA

Le plan national d'actions

Administration centrale du ministère ou DREAL coordinatrice chargée d'organiser le comité de pilotage national et de suivre sur le plan administratif et financier l'élaboration du PNA

1 opérateur national chargé de rédiger le PNA et de suivre sa mise en œuvre au niveau national

1 comité de pilotage national qui fixe les orientations stratégiques en particulier en terme de priorité d'actions et suit la mise en œuvre du plan

Le conseil national de la protection de la nature (CNPN) qui valide le document avant son approbation par le ministère.

Exemple: Le PNA en faveur des odonates



une trentaine de participants



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

PLANS NATIONAUX D' ACTIONS en faveur des espèces menacées

L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions: un chantier en trois temps

second temps: la rédaction de la déclinaison régionale

Le plan régional d'actions

Exemple: La déclinaison régionale du PNA en faveur de la Cistude d'Europe

La DREAL Auvergne, maître d'ouvrage,
chargée de recruter un opérateur régional.



1 opérateur régional chargé de rédiger le PNA et de suivre sa mise en œuvre au niveau national



1 comité de pilotage régional qui fixe les orientations stratégiques en particulier en terme de priorité d'actions et suit la mise en œuvre du plan

une trentaine de participants

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) qui apporte sa validation scientifique du plan.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

**PLANS
NATIONAUX
D' ACTIONS** en faveur des
espèces menacées

L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions: un chantier en trois temps

troisième temps: la mise en œuvre des actions

Le plan régional d'actions

La mise en œuvre concrète d'actions programmées dans les plans régionaux grâce au soutien financier des partenaires



Le plan régional d'actions

Une prise en compte des enjeux et des problématiques identifiées dans les plans d'actions via les politiques globales ou sectorielles des partenaires et des acteurs locaux (contrats territoriaux, espaces naturels sensibles, travaux d'équipements sous maîtrise d'ouvrage Etat, chartes des PNR...)

PLANS NATIONAUX D' ACTIONS en faveur des espèces menacées

Le plan d'actions – un document cadre en 3 parties

Un état des lieux et une définition des principaux enjeux



Cet état des lieux est issu de la synthèse de la biodiversité en Auvergne réalisée par la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Énergie, l'Association de conservation de la faune et de la flore sauvages de l'Auvergne, le Parc naturel régional des Massifs Central et les associations agréées de protection de la nature.

En Auvergne, 27 espèces de chiroptères ont été répertoriées, sur les 54 connues en France (20 en Europe). Parmi elles, 20 espèces sont menacées. Elles sont la cible de mesures de conservation (plans de sauvegarde, plans de gestion, plans de suivi, etc.).

État de la protection

En France, les espèces de chiroptères sont protégées au titre de la loi sur la biodiversité et de la loi relative à la répartition géographique et à l'espérance de vie des espèces animales sauvages. En Auvergne, les espèces de chiroptères sont protégées au titre de la loi sur la biodiversité et de la loi relative à la répartition géographique et à l'espérance de vie des espèces animales sauvages.

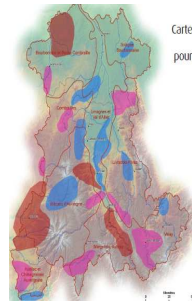
Des fiches actions déclinées par ordre de priorité

Acteur de l'Action	Titre	Acteur de l'Action	Titre
Étudier	1) Particulariser le recensement des sites de protection et de sauvegarde	1	
	2) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	2	
	3) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	3	
Sensibiliser	4) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	4	
	5) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	5	
	6) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	6	
Actions innovantes	7) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	7	
	8) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	8	
	9) Mettre à jour les inventaires de la biodiversité	9	

Une programmation financière pluri-annuelle des actions

bilan financier prévisionnel

Acteur	2010	2011	2012	Total
Principes				
Principes de protection	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Principes de sauvegarde	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Principes de sensibilisation	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Total Principes	4 500	4 500	4 500	13 500 €
Études				
Études de protection	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Études de sauvegarde	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Études de sensibilisation	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Total Études	4 500	4 500	4 500	13 500 €
Actions innovantes				
Actions innovantes de protection	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Actions innovantes de sauvegarde	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Actions innovantes de sensibilisation	1 500	1 500	1 500	4 500 €
Total Actions innovantes	4 500	4 500	4 500	13 500 €
Total Bilan	13 500	13 500	13 500	40 500 €



Fiche action P1

Définition et mise à jour de la liste des sites protégés et à protéger

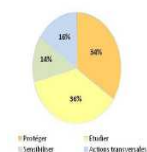
Objectifs et enjeux
Mettre à jour la liste des sites protégés et à protéger.

Responsables
Direction Régionale de l'Environnement et de l'Énergie

Partenaires
Associations agréées de protection de la nature

Financement
Financement par la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Énergie

Financement prévisionnel
1 500 € en 2010, 1 500 € en 2011, 1 500 € en 2012



Graph. 1. Répartition du budget prévisionnel selon les actions

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

PLANS NATIONAUX D'ACTIONS en faveur des espèces menacées

Les objectifs des plans d'actions

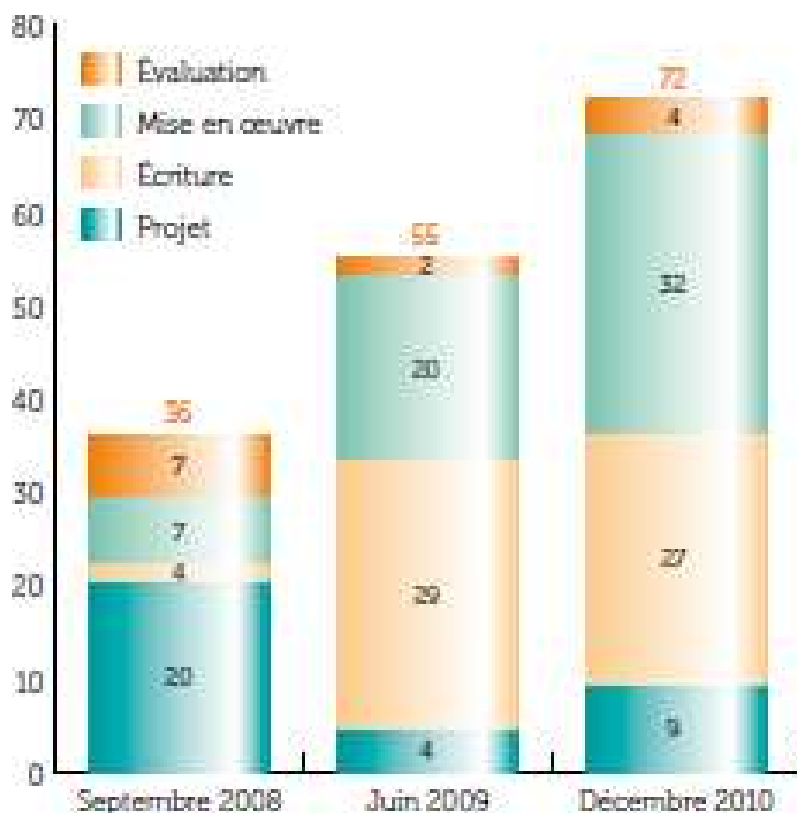


Les actions d'acquisition et d'amélioration de la connaissance visent à préciser la répartition de l'espèce, son écologie, les facteurs de régression de l'espèce.

Les actions de gestion, de restauration et de protection: elles visent à permettre la maîtrise foncière et la gestion des sites stratégiques sur le long terme, à mieux prendre en compte l'espèce dans les différentes politiques sectorielles, à lutter contre les perturbations qui génèrent sa régression.

Les actions de formation visent à sensibiliser le grand public et les différents acteurs dont les activités peuvent impacter la conservation de l'espèce.

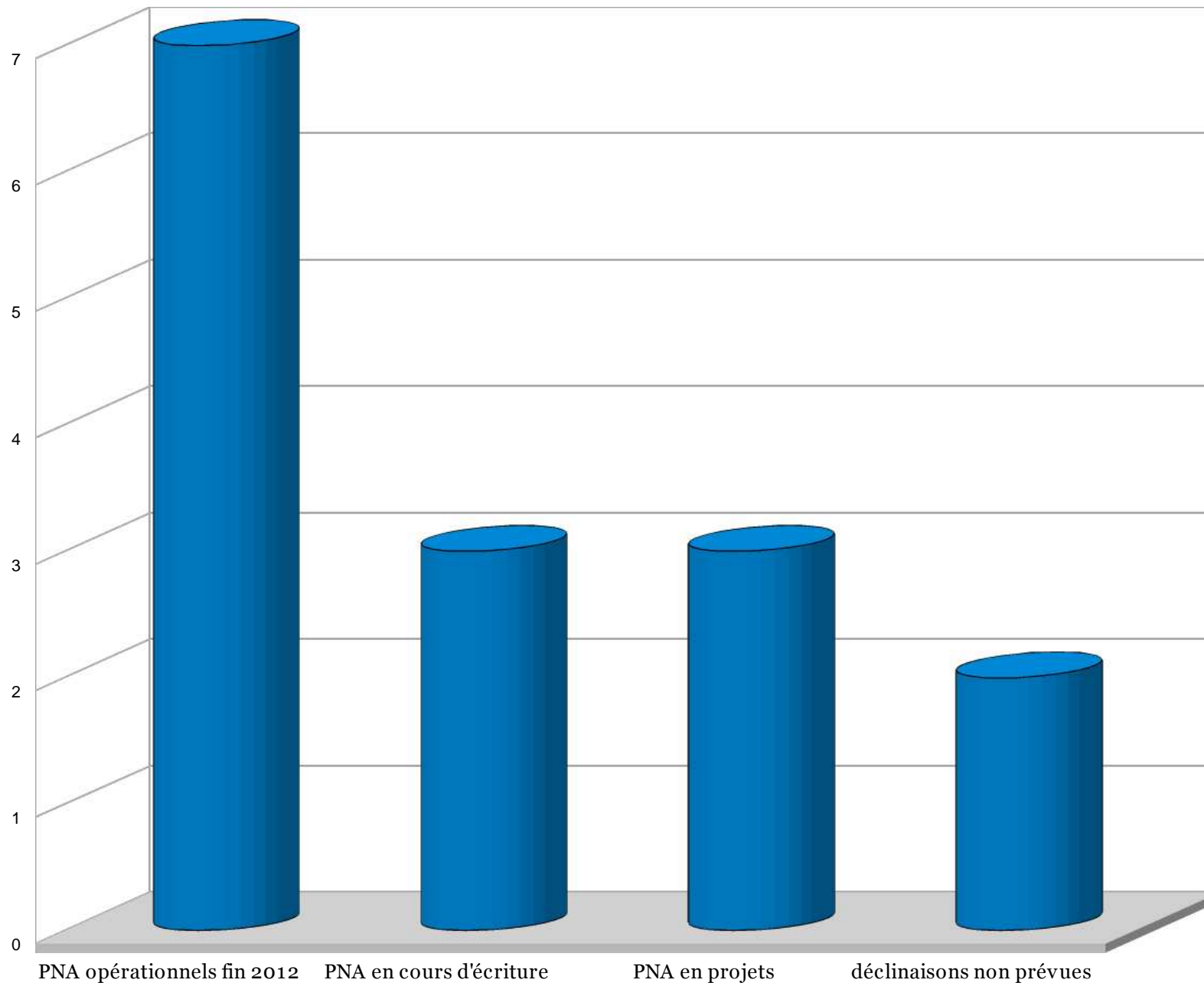
Evolution du nombre de plans nationaux d'actions entre 2008 et 2010



Espèces concernées	Nombre de plans programmés
oiseaux	22
mammifères (dont le dugong)	9
poissons	2
reptiles et amphibiens (dont l'ensemble des tortues marines)	13
mollusques d'eau douce	3
insectes	4
flore	19
TOTAL	72

Il n'est pas prévu d'engager de nouveaux plans d'actions dans leur forme actuelle. Les plans en faveur des plantes messicoles, des pollinisateurs (...) annoncent le lancement de « nouvelles générations » de plans dédiés à des groupes fonctionnels ou écologiques d'espèces ou des groupes d'habitats. Le MNHN a été missionné par le ministère pour proposer de nouvelles orientations pour la mise en œuvre des futurs plans.

état d'avancement des plans nationaux d'actions en Auvergne



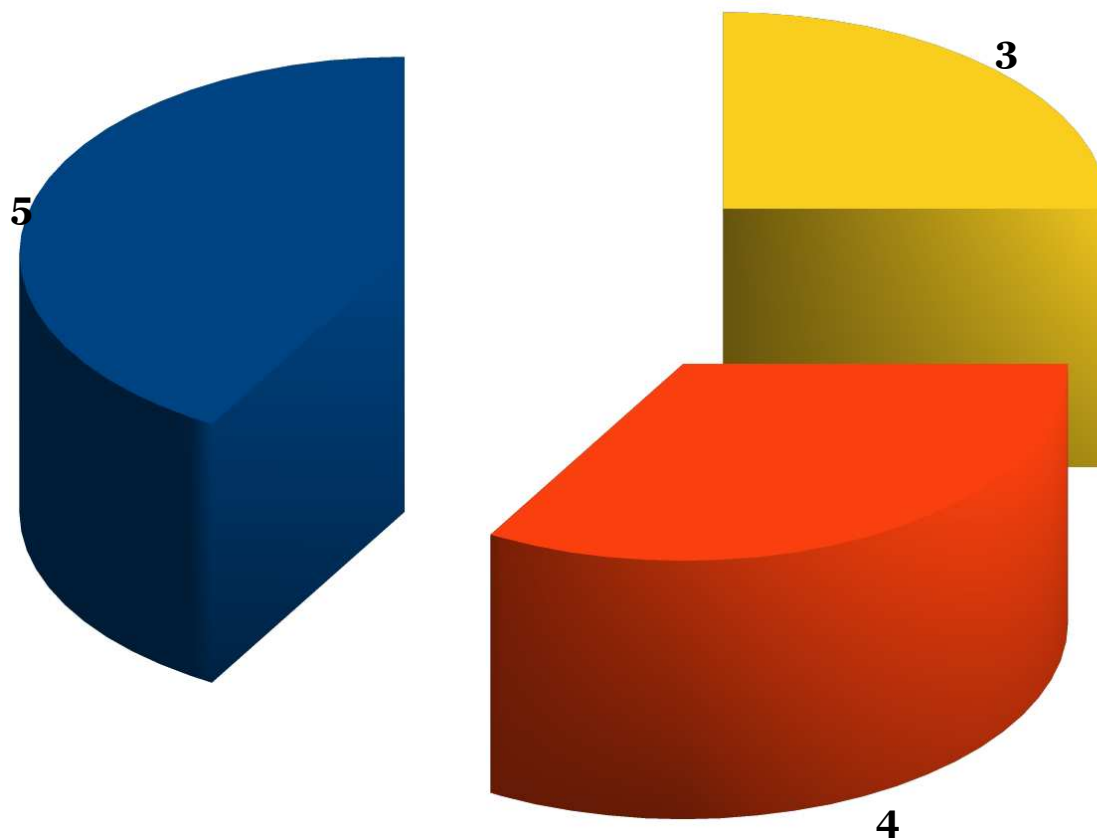
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

D' ACTIONS en faveur des
espèces menacées

Répartition par type de PNA en Auvergne



- *PNA mono-espèce*
- *PNA multi-espèces*
- *PNA groupe fonctionnel d'espèces*